

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du conseil syndical

Objet de délibération :

Compte Financier Unique 2024

Séance du 14 avril 2025 à 18h00

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, Président, sont présents 55 délégués sur 82, convoqués le 08 avril 2025.

Etaient présents :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Estelle BARBARIN, Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Valérie PERRACHON, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Rita ERIGONI, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Julien BELLAND, Gilbert BOUCHON, Joël BRUNET, Guy CAGNIN, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Morgan CORNEFERT, Christian de BOISSIEU, Philippe DEYGOUT, Patrice FREY, Emmanuel GINET, Christian LIMOUSIN, Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Daniel MARTIN, Alexandre NANCHI, Pascal VETTARD, Jean-Luc VIBERT, Alain TÊTU, Pierre BOILEAU, Gabriel FOURNIER, Gilberto GRECO, Jean-Michel MASSON, Denis SOUCHON, Laurent REYMOND-BABOLAT et Laurent ROBERT.

CC de la Côteière à Montluel : Mesdames Catherine FRANGIONE, Sylvie OBADIA, Andrée RACCURT, Messieurs Philippe BELAIR, Clément BOYER, Philippe FERRAND, Philippe POIRSON et Pierre-Yves GERARD

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Anne BOLLACHE, Myriam FANGET, Joëlle MARION, Jacqueline PIPERINI, Messieurs Vincent BOURDEAUDUCQ, Eric CASAMASSA, Jean-Michel BOULMÉ, Jean-Noël POUPLIER et Eric TEYSSIER.

CC Miribel et Plateau : Mesdames Christine FRANCOIS, Valérie POMMAZ, Messieurs Joël AUBERNON, Jean-Pierre GAITET et Pierre GOUBET.

Ont donné pouvoir :

M. BAUDOT Jérôme (CCPA) à REYMOND-BABOLAT Laurent (CCPA)

Mme DE VECCHI Béatrice (CCRAPC) à BOLLACHE Anne (CCRAPC)

M. MARTIN Patrice (CCPA) à PERRACHON Valérie (CCPA)

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Françoise GARIBIAN, Céline AGUERSIF, Eliane NAMBOTIN, Josiane CANARD, Messieurs Jean-François BONIN, Thierry LADREYT, Jean-Alex PELLETIER, Joël MATHY et Pascal PAIN

CC de la Côteière à Montluel : Messieurs Franck GENILLON, Nicolas BERTHET et Jérôme TAILLANDIER.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Madame Béatrice de VECCHI, Monsieur Cyrille DUMOULIN.

CC Miribel et Plateau : Monsieur Xavier DELOCHE

Est élue secrétaire de séance : M. Joël BRUNET (C.C. Plaine de l'Ain)

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux

dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le Président présente le compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2024 ci-après :

PRESENTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - Fonction 820			
Résultat de l'exercice 2024			
FONCTIONNEMENT		REALISATIONS	RAR
	Dépenses	204 182,59 €	non repris
	Recettes	230 492,81 €	non repris
Résultat de l'exercice	Excédentaire	<u>26 310,22 €</u>	
Résultat de clôture de l'exercice 2024			
	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	40 079,95 €	26 310,22 €	66 390,17 €

PRESENTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT - Fonction 820			
Solde d'exécution de l'exercice 2024			
INVESTISSEMENT		REALISATIONS	RAR
	Dépenses	37 720,20 €	non repris
	Recettes	84 004,37 €	non repris
Résultat de l'exercice	Excédentaire	<u>46 284,17 €</u>	
Résultat de clôture de l'exercice 2024			
	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	48 658,60 €	46 284,17 €	94 942,77 €

Le Conseil syndical,
Après en avoir délibéré, et en l'absence du Président,
A l'unanimité

- **APPROUVE** sous la Présidence de Madame Anne BOLLACHE, 1^{ère} Vice-présidente le compte financier unique de l'exercice 2024,
- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La 1^{ère} Vice-présidente,
Anne BOLLACHE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le